



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)**

**Numéro de la demande :** 2023-0465  
**Demande :** Catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – mélanges en cuve)  
**Produit :** DRAFT  
**Numéro d'homologation :** 31904  
**Principe actif (p.a.) :** 50 % de thifensulfuron-méthyle et 25 % de tribénuron-méthyle  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3469028

### **But de la demande**

La présente demande visait à supprimer (1) l'exigence d'adjuvant lorsque le produit DRAFT est appliqué en mélange en cuve avec le produit MCPA Ester et (2) le canola tolérant à la sulfonlurée (SU) comme culture hôte.

### **Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations n'étaient pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen consistaient en des données provenant d'essais répétés en champ et d'une justification scientifique. Les données d'essai sont jugées suffisantes pour appuyer le retrait de l'exigence relative à l'adjuvant lorsque le produit DRAFT est appliqué en mélange en cuve avec le produit MCPA Ester. La suppression de l'adjuvant réduit le coût pour l'utilisateur de l'application du mélange en cuve DRAFT + MCPA Ester pour la suppression des latifoliées dans les céréales à petits grains.

Aucune information n'est requise pour retirer une allégation relative à une culture hôte de l'étiquette du produit.

### **Conclusion**

L'ARLA a procédé à une évaluation de la présente demande et a déterminé que les renseignements étaient suffisants pour appuyer les modifications de l'étiquette demandée.

## Références

### Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

- |                |  |
|----------------|--|
| PMRA # 3432745 | 2023, Summary of value to remove surfactant requirement for Draft + MCPA Ester tankmix on wheat, barley, and oats, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, and 10.5.4. |
| PMRA # 3432754 | 2022, Draft + MCPA NIS comparison, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2(A).  |
| PMRA # 3432755 | 2022, Draft + MCPA NIS comparison, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2(A).  |
| PMRA # 3432756 | 2022, Draft + MCPA NIS comparison, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2(A).  |

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9